PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Sécuritest

N° D'IMPRIMÉ T 01186537

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	09/11/2026	26000508

FONCTIONS CONTRÔLÉES

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances critiques : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)
5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée ARG

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)
7.1.5.b.2. AIRBAG : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013T405

(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE TECHNIQUE MIRAMAS

(3) COORDONNÉES : 64 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND
13140 MIRAMAS
Tél : 04 42 55 07 92

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 013F1175

NOM ET PRÉNOM : Non renseignés

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
HB-619-DN (F)	30/12/2024	30/12/2024

Marque	Désignation commerciale
NISSAN	JUKE

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
SJNFAAF16U2066056	M1	VP

Type / CNIT	Energie
M10NSSVP0872145	ES

Document(s) présenté(s)

Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

34446

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+1.6 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %		2 %	
Forces verticales :	780 daN		519 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	313 daN	291 daN	177 daN	174 daN
Déséquilibre (<20%) :	8 %		2 %	
Forces de freinage (efficacité) :	313 daN	291 daN	177 daN	174 daN

Taux d'efficacité global (≥58 %) : 73 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 27 %

Émissions à l'échappement
CO ralenti (≤0.3 %) : 0 % CO ralenti accéléré (≤0.2 %) : 0 % Lambda (0.97 à 1.03) : 1.000

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -1.6 % -2.1 %